



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>

Page Facebook : <http://www.facebook.com/basrhin.snuippfsu>



CAPD du 2 juillet 2015: Compte rendu du SNUipp-FSU

La CAPD de ce jour était présidée par Mme Weltzer.

1- Déclaration liminaire

2- Validation des affectations de la phase manuelle

Le groupe de travail qui s'est tenu le 1^{er} devait essayer d'affecter le maximum de collègues sur les postes encore vacants.

Les travaux ont été longs et fastidieux, le nombre de postes étant très réduit par rapport au nombre de participants.

Certaines circonscriptions n'ont, d'emblée, presque rien à offrir. Ainsi, une fois retirés les postes réservés aux stagiaires et aux enseignants « partie allemande » des classes bilingues, restaient à disposition avant le début de la séance :

- 1 Equivalent Temps Plein (ETP) pour la circonscription de Haguenau Nord
- 7, 5 ETP pour Haguenau Sud
- 6,5 ETP pour Saverne
- 1,5 ETP pour Erstein
- 2,5 ETP pour Molsheim
- 2 ETP pour Obernai
- 2 ETP d'adjoint et un poste de direction pour Sélestat

Dans de telles conditions, beaucoup de collègues (environ 120) restent sans affectation à ce jour (tous les collègues qui nous avaient envoyé une fiche de suivi ont été informés dans la foulée).

La prochaine phase d'affectation aura lieu le 26 août et le 2 septembre. Il est toujours possible de nous envoyer une fiche de suivi pour cette date.

Les collègues qui n'auraient toujours pas de poste le 26 août ou le 2 septembre seront mis à disposition des circonscriptions pour les décharges de direction des écoles de 1 à 3 classes.

Ils seront ensuite répartis dans l'ensemble des circonscriptions, au plus près de leur domicile.

Les directeurs des petites écoles qui n'ont pas pu bénéficier de leur quota de journées de décharges doivent se signaler sans délai auprès de leur IEN pour se voir affecter un enseignant en « surnombre » au moment de la période de rentrée. N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés.

3- Tableau d'avancement à la hors classe

Rappel du barème :

Echelon au 31 août 2015 x 2 + note au 31 décembre 2014

Depuis cette année, certaines catégories de PE se voient attribuer des points supplémentaires de bonification :

1 point pour les directrices/-teurs

1 point pour les CPC

1 point ou 2 pour éducation prioritaire, zone violence... au bout de 3 ans.

- 1 point : Pruneliers mat et élém ainsi que Lauchacker mat et élém
- 2 points : tous les autres postes en éducation prioritaire

Cette année dans le Bas-Rhin :

3 887 collègues promouvables, 193 promus... (164 collègues au 11^{ème} échelon, 29 collègues au 10^{ème}).

Le SNUipp-FSU rappelle qu'un système de promotion plus équitable devrait permettre à chacun de terminer sa carrière à l'échelon terminal de la hors-classe (Indice 783)

Si l'augmentation du ratio réduit un peu l'écart entre les enseignants du premier et du second degré, l'attribution – à certains – de points supplémentaires pris dans le pot commun va sans doute réduire encore les chances des PE « classiques » de passer à la hors-classe.

Il faudrait un contingent spécifique de places pour les directeurs et CPC afin de ne pas diminuer le nombre de places des PE adjoints.

4- Remarques diverses

T1 nommés en ASH lors de la phase manuelle

L'IA et la circo ASH promettent de mettre en place un accompagnement plus soutenu pour ces jeunes collègues qui font leur entrée dans le métier sur des postes « différents ».

Pour le SNUipp-FSU67, si la formation initiale était de bonne qualité et que des journées en pratique accompagnée permettaient aux stagiaires de découvrir toutes les facettes du métier, les collègues appréhenderaient sans doute avec moins d'angoisse ce type de postes.

Journée de solidarité

La journée de solidarité a été fixée pour le département le 28 août.

Pré-rentrée

Le calendrier ministériel précise :

« Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques. »

La deuxième journée de pré-rentrée que nous avons connue auparavant n'existe donc plus en tant que telle.

Une deuxième journée de pré-rentrée **peut** se faire, à la demande du conseil des maîtres, le 27 août.

Si l'administration décide, au cours de l'année, d'utiliser ce temps, elle pourra le faire, quand bien même les collègues auraient été présents le 27 août.

EVS-AVS AED et contrats aidés

L'enveloppe académique est en légère augmentation par rapport à l'année dernière : 954 contrats aidés en 2015, 980 en 2016.

La ventilation entre AVS, EVS aide à la direction et EVS dans le second degré se fera la semaine prochaine.

Pour le SNUipp-FSU67, ces emplois précaires dont les contrats s'arrêtent n'importe quand au cours de l'année scolaire, mettent à mal et les personnes et les écoles. Ce sont des emplois statutaires pérennes qui devraient être installés pour garantir de bonnes conditions d'accueil et de salaires à ces personnels ainsi que la continuité nécessaire au bon fonctionnement des écoles.

Exeat/ Ineat

Tous les exeat ont été accordés sauf un parce que la collègue enseigne en bilingue-allemand, catégorie de personnel déficitaire dans notre département.

Accueil des stagiaires 2015/2016

les 24 et 25 août, les stagiaires 2015-2016 seront accueillis à l'ESPE

le 27 août au matin, ils seront reçus par l'IA-DASEN à l'Inspection académique

le 27 août après-midi ils seront reçus par le recteur à Sélestat

le 28 août au matin ils rencontreront leurs tuteurs.

Les lundi 31 août et mardi 1^{er} septembre, ils seront tous dans leurs écoles de rattachement.

Bonnes vacances à toutes et tous !!

Nous serons à nouveau à votre disposition à partir du lundi 24 août